

DÉCISION DU MAIRE

| | |
|-------------------------------|---|
| Décision N°89-2022 | AGENDA 21 Loto de la biodiversité organisé le 23 septembre 2022 |
|-------------------------------|---|

Le Maire,

VU l'élaboration et l'animation d'un atlas de la biodiversité communale résultant des objectifs fixés par l'Agenda 21 communal validé par délibération du Conseil municipal du 17 janvier 2019, relative à l'adoption du programme d'actions de l'Agenda 21 ;

CONSIDÉRANT la Semaine européenne du développement durable dont les dates sont fixées du 18 septembre au 8 octobre 2022 ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ORGANISE** un loto de la Biodiversité, le vendredi 23 septembre 2022 de 19 h à 22 h.
- Article 2. **FIXE** un règlement spécifique à ce loto tel qu'il est annexé.
- Article 3. **PRECISE** qu'une décision ultérieure permettra d'arrêter les résultats de ce loto.
- Article 4. **PRECISE** que la liste des lots pour le 23 septembre 2022 est la suivante :
- Une paire de jumelles LPO Calao 8x32 (valeur 65 €),
 - 2 nids d'hirondelle rustique en céramique (valeur unitaire 19.90 €),
 - 1 kit créatif anticollisions pour les vitres LPO (valeur 19.90 €),
 - 1 livre « Accueillir les oiseaux au jardin » Édition Ulmer (valeur 14.95 €),
 - 2 livres « Reconnaître facilement les oiseaux au jardin » aux éditions Ulmer (valeur unitaire 9.90 €),
 - 3 livres d'Isabelle Simler « Le ruisseau », « Coléoptères » et « la Forêt » Édition Courtes et Longues (valeur unitaire 9.90 €),
 - 1 livre « Les records du monde chez les animaux » Édition Salamandre (valeur 12.90 €),
 - 1 livre « Le Grand Livre de la Nature » Édition Salamandre (valeur 69 €),
 - 6 pass annuels pour la Maison du Lac de Grand Lieu (valeur unitaire adulte 8 € et enfant 5 €),
 - 5 pots de miel « Made in Clisson » (valeur unitaire 3 €).
- Article 5. **CHARGE** le service 'Agenda 21', Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 19 septembre 2022

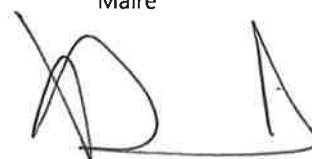
Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise en Préfecture le 21 SEP. 2022

Et affichée le 23 SEP. 2022




Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AGENDA 21 Loto de la biodiversité organisé le 23 septembre 2022

Date de transmission de l'acte : 21/09/2022

Date de réception de l'accusé : 21/09/2022

de réception :

Numéro de l'acte : DEC-89-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20220919-DEC-89-2022-AR

Date de décision : 19/09/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.7. Spectacles, jeux, débits de boissons